



Principales aides financières au Développement Export

Retrouver en page 5 "L'appui régional aux Projets Stratégiques d'Entreprises"

> Régionales

Programme ASTREE / Aide Stratégique Régionale à l'Entreprise à l'Export

Les principales orientations sont les suivantes :

- Plan d'affaires à l'international préalable dont l'élaboration peut faire l'objet d'une aide à la faisabilité (subvention à 50%, assiette plafonnée à 30 000 €)
- Diagnostic et assistance au prévisionnel par la Banque de France dans le cadre de la procédure GEODE
- Avance remboursable plafonnée à 100 000 € d'équivalent subvention, pouvant faire l'objet, en fin de programme, d'une prime à la performance
- Prise en charge, sous forme d'une subvention plafonnée à 30 000 €, de 25% du coût salarial d'un commercial export sur une durée de 24 mois
- Volet « Volontariat International en Entreprise » : aide plafonnée à 15 000 € et à un taux maximum de 50% d'aide

Contacts : Jean MAURY Direction du Développement des Entreprises Conseil Régional
Téléphone secrétariat : 04 67 22 81 17
Email : coordinationcompetitivite@ce-languedocroussillon.fr

Pour le secteur viticole : Francis Cabaud Direction de l'Economie Rurale Littorale et Touristique
Téléphone : 04 67 22 63 70
Email : viticulture@cr-languedocroussillon.fr

Développement prospection et recherche de marchés :

- Présence à des salons internationaux ou participation à des missions via Sud de France Export.

Sud de France Export propose chaque année, par filière, des actions à caractère régional, collectif et partenarial, afin de favoriser la compétitivité des entreprises et des territoires. Les entreprises participant à ces opérations bénéficient de conditions particulièrement attrayantes avec un soutien logistique et un accompagnement sur mesure.

Contact : Sud de France Export
Téléphone : 04 67 22 80 54
Email : contact@suddefrance-export.com

- Prospection individuelle

Les entreprises participant à des salons non inclus dans le programme de Sud de France Export, peuvent bénéficier d'un accompagnement financier, sous trois conditions :

- Formuler la demande avant la manifestation
- Le salon doit avoir un agrément national
- **Un minimum de 3 entreprises régionales par manifestation** sera requis pour bénéficier de l'aide prenant en charge 50% des frais de location d'espaces plafonnés à 1500 € par entreprise pour les pays proches (Union européenne , pourtour méditerranée) et 3000 € par entreprise pour les pays lointains (Asie, Océanie, Amériques).

Contacts : Jean MAURY Direction du Développement des Entreprises Conseil Régional
Téléphone secrétariat : 04 67 22 81 17
Email : coordinationcompetitivite@ce-languedocroussillon.fr
Pour le secteur viticole : Francis Cabaud Direction de l'Economie Rurale Littorale et Touristique
Téléphone : 04 67 22 63 70
Email : viticulture@cr-languedocroussillon.fr

> Nationales avec participation Régionale

o Aide à la Prospection COFACE

Cette assurance prospection, garantie gérée par Coface pour le compte de l'Etat, permet aux PME souhaitant développer leurs exportations de bénéficier de l'assurance prospection Coface et ainsi d'alléger les charges de trésorerie des entreprises, de faciliter le financement des actions de prospection et de garantir les bénéficiaires contre les risques d'échec des prospection en l'absence de développement des recettes d'exportation : la quotité garantie pour les prospections commerciales réalisées en Chine, au Japon, aux Etats-Unis en Russie et en Inde est majorée et portée à 80% contre 65% dans le cas général. Seules les entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 150 millions d'euros peuvent bénéficier de l'assurance prospection. Le versement d'avances dès la signature de la police d'assurance est possible pour les entreprises dont le chiffre d'affaire est inférieur à 1,5 millions d'euros.

Pour les entreprises agroalimentaires et viticoles régionales : prise en charge de 50% du coût de la prime de garantie occasionnée par la souscription de l'assurance prospection auprès de Coface. Aide plafonnée à 4 500 € avec un montant minimum de 300 €.

Contact région Languedoc Roussillon
COFACE Téléphone : 04 67 58 10 11 |

o Aide à l'Assurance Crédit (Garantie les risques d'impayés)

L'entreprise régionale bénéficie d'un coût de la prime d'Assurance Crédit minimisé, négocié entre le Conseil Régional et Coface.

Contact : COFACE Téléphone : 04 67 58 10 11 |

o Garantie des crédits de préfinancements

Pour les 2 produits, la banque sera garantie contre le risque de défaillance financière de l'exportateur.

La quotité garantie de la nouvelle garantie des préfinancements de Coface pour le compte de l'Etat s'élèvera à 70% (dispositif qui complète le nouveau produit de garantie des cautions, qui garantit à 70% l'émetteur d'une caution export) La quotité garantie annuelle du produit OSEO-Sofaris de garantie des préfinancements exports déjà existants passe de 50 à 70% grâce à l'intervention de Coface (ce mécanisme complète celui de l'été 2005 qui porte à 70% la quotité du produit de garantie des cautions exports proposé par OSEO)

Contact région Languedoc Roussillon
COFACE / OSEO Téléphone : 04 67 58 10 11 |

- Crédit d'Impôt Export

Recrutement d'un salarié dédié à l'export : permet de réduire les dépenses liées à la prospection commerciale à l'étranger ; Concerne 50% des dépenses éligibles engagées dans la période de 24 mois suivant le recrutement . Il est plafonné à 40 000 € ou à 80 000 €.
Cette mesure s'applique aux salariés, quel que soit leur statut, ainsi qu'aux VIE (Volontaires Internationaux en Entreprise).

Pour les salariés chargés de la prospection commerciale à l'étranger qui passent plus de 120 jours par an hors de France : exonération de l'impôt sur le revenu pour les salaires perçus au cours de cette période.

Contacts : région Languedoc Roussillon
DRCE à Montpellier Téléphone : 04 67 15 61 80 et

> Nationales

- SIDEX : Soutien Individualisé à la Démarche Export des PME/TPE

Cette aide est destinée aux PME ou TPE françaises (sauf négoce). Elle a pour vocation de finaliser un projet de développement clairement identifié.

Les opérations proposées peuvent consister en un séjour à l'étranger de l'entreprise demanderesse ou une invitation en France du futur partenaire étranger potentiel (futur client, agent, distributeur ...) financé par l'entreprise.

Tous les détails sur le site www.ubifrance.fr/prestations/aides-a-l-export/sidex.html

Contact : UBIFRANCE
Téléphone : 01 40 73 30 00

L'appui régional aux Projets Stratégiques d'Entreprises

Sommaire

- **Le Projet stratégique au centre du dispositif d'aide de la Région**
- **Les dispositifs d'accompagnement de la Région : ASTREA et IDEA**

Le Projet stratégique au centre du dispositif d'aide de la Région

L 'entreprise au cœur du dispositif d'aide de la Région Languedoc-Roussillon

La Région soutient les filières agricoles par une approche globale depuis la Recherche-Expérimentation, facteur d'innovation, jusqu'à la commercialisation des produits agricoles.

Au sein de ce dispositif, les entreprises constituent le centre de la politique de la Région qui a fait le choix d'accompagner fortement les projets stratégiques d'entreprise axés sur des objectifs de croissance commerciale, la conquête des marchés et la recherche de valeur ajoutée.

La Région souhaite encourager les entreprises dans le développement d'une réflexion approfondie partant des besoins du marché et garante d'une meilleure maîtrise des conditions de leur croissance et de leur pérennité.

L 'entreprise au cœur du dispositif d'aide de la Région Languedoc- Roussillon

Qu'est-ce qu 'un Projet stratégique d'entreprise (PSE)?

Le **PSE** doit mettre en évidence une réflexion avancée et prospective de l'entreprise présentant des objectifs qui contribuent à une amélioration du niveau global des résultats de l'entreprise et notamment à :

- développer l'activité de l'entreprise et renforcer sa compétitivité par la maîtrise de l'aval, la recherche de nouveaux marchés et l'accroissement de la valeur ajoutée,
- améliorer la santé économique et financière de l'entreprise,
- maintenir et développer des emplois au sein de l'entreprise ou en amont de la filière.

Le **PSE** doit comporter :

- une analyse fine du positionnement actuel de l'entreprise dans son environnement (organisation, activités et segments stratégiques, positionnement commercial, structure de l'approvisionnement et relation avec l'amont, situation financière...),
- la définition d'objectifs par activité et segment stratégique ainsi que des stratégies permettant de les atteindre,
- la définition d'un plan d'action opérationnel et des moyens à mettre en œuvre (business plan).

L 'entreprise au cœur du dispositif d'aide de la Région Languedoc- Roussillon

Les critères d'analyse d 'un PSE

- pertinence et adéquation des objectifs au regard des performances déjà obtenues par l'entreprise,
- adéquation des moyens mis en œuvre,
- faisabilité économique et financière du projet,
- valorisation des productions régionales et effet structurant sur les exploitations agricoles de Languedoc-Roussillon,
- maintien et création d'emploi,
- intérêt régional,
- participation au tissu économique local.
- dimensions environnementales et sociales du projet, engagement dans une démarche de développement durable.

Deux dispositifs d'accompagnement de la Région : ASTREA pour les IAA et IDEA pour les exploitations

deux dispositifs d'accompagnement de la Région : ASTREA et IDEA

La Région encourage les entreprises qui présentent **un projet stratégique global à 3 ans** axé sur des objectifs de croissance commerciale, la conquête des marchés et la recherche de valeur ajoutée à travers ses **règlements ASTREA** « Accompagnement des Projets Stratégiques des Entreprises des Agro-filières » et **IDEA** « Intervention pour le Développement Economique des Exploitations Agricoles »

Ces dispositifs d'accompagnement s'inscrivent dans le cadre réglementaire européen des aides aux entreprises et des aides aux exploitations, respectivement mesures 123A et 121 du Document Régional de Développement Rural (DRDR) qui constituent le cadre régional de mobilisation du FEADER.

dispositif d'accompagnement de la Région : ASTREA

Bénéficiaires :

- PME de transformation et/ou de commercialisation des produits visés à l'annexe I du traité de l'UE répondant aux critères suivants :
 - effectif inférieur à 250 personnes,
 - CA annuel inférieur à 50 millions d'euros ou total du bilan annuel inférieur à 43 millions d'euros.

Les entreprises médianes (effectif inférieur à 750 salariés ou CA inférieur à 200 millions d'euros) peuvent également bénéficier du dispositif ASTREA mais avec taux d'aide inférieur.

Les entreprises dont l'activité est orientée majoritairement vers la vente au détail ne sont pas éligibles.

- Investisseurs publics : Collectivités locales et leurs regroupements, propriétaires ou exploitants d'abattoirs publics.

Le dispositif d'accompagnement de la Région : ASTREA

Dépenses éligibles et taux d'intervention :

La Région propose plusieurs outils pour accompagner l'ensemble ou une partie du projet stratégique d'entreprise :

- **aide aux investissements matériels** : bâtiment, matériels et équipements, investissements de pré-industrialisation et/ou d'innovation...
- **aide aux investissements immatériels** : conseils externes sur des besoins spécifiques et ponctuels (étude marché, étude qualité...), renforcement des ressources internes (cadres commerciaux, techniciens qualité...)

Taux d'intervention: 20% Région (et Département ou autre collectivité territoriale si intervention) et 20% FEADER (mesure 123A)

La subvention Région est plafonnée à 400 000€

- **Avance remboursable** (si besoin augmentation du BFR ou besoin en trésorerie)
Prêt accordé par la Région à taux zéro de 300 000€ maxi sur 3 ans

Le dispositif d'accompagnement de la Région : IDEA - filière viticole

Dépenses éligibles et taux d'intervention :

La Région propose un accompagnement pour les projets de développement des exploitations viticoles.

- **Bénéficiaires:** exploitations agricoles (individuelles, GAEC, EARL, SCEA)
- **aide aux investissements matériels viticoles** : matériel de conditionnement
- **aide aux investissements immatériels** : conseils externes sur des besoins spécifiques et ponctuels (étude marché, étude qualité)
- **aide aux investissements de diversification:** caveau, gîte...

Taux d'intervention: 20% Région (et Département ou autre collectivité territoriale si intervention) et 20% FEADER (mesures 121C41 et mesure 311)

Bonification 10% JA et 10% zone défavorisée

Attention: pas d'aide au recrutement

Le dispositif d'accompagnement de la Région : ASTREA/IDEA

Particularité pour la filière viticole : La mise en œuvre de la nouvelle OCM viti-vinicole et ses conséquences pour le DRDR Languedoc-Roussillon

- Définition d'une ligne de partage précise entre investissements éligibles à l'OCM (FEAGA) et éligibles au PDRH (FEADER), commune à l'ensemble des régions :

FEAGA: Investissements « amont » de la chaîne de production (bâtiments, vinification)

FEADER: Investissements « aval » (conditionnement, investissements immatériels)

- Un alignement du taux de financement du PDRH (et DRDR) sur celui de l'OCM, soit 40%: 20% de FEADER et 20% de contreparties Région et Départements

Le dispositif d'accompagnement de la Région : ASTREA/IDEA

Particularité pour la filière viticole :

Une adaptation des procédures d'instruction des dossiers

- Un formulaire de demande unique FEAGA/FEADER, complété du diagnostic IDEA si exploitation (uniquement pour les mesures 123A et 121C41)
- Dépôt du dossier à la Région et à France Agrimer (+copie auprès des Départements)
- Une gouvernance régionale

FEAGA attribué au niveau national, après pré-instruction et avis du niveau régional

Une gouvernance régionale et une vision globale des dossiers conservées: le projet reste examiné dans son ensemble par le niveau régional, mais doit être scindé en deux parties distinctes pour la suite.

- Particularité mesure 311: dépôt du formulaire 311 + diagnostic IDEA en DDAF (= guichet unique pour cette mesure)

Aides spécifiques à l'Export

Dispositif Régional d'Investissement Viti-vinicole à l'Export (D.R.I.V.E)

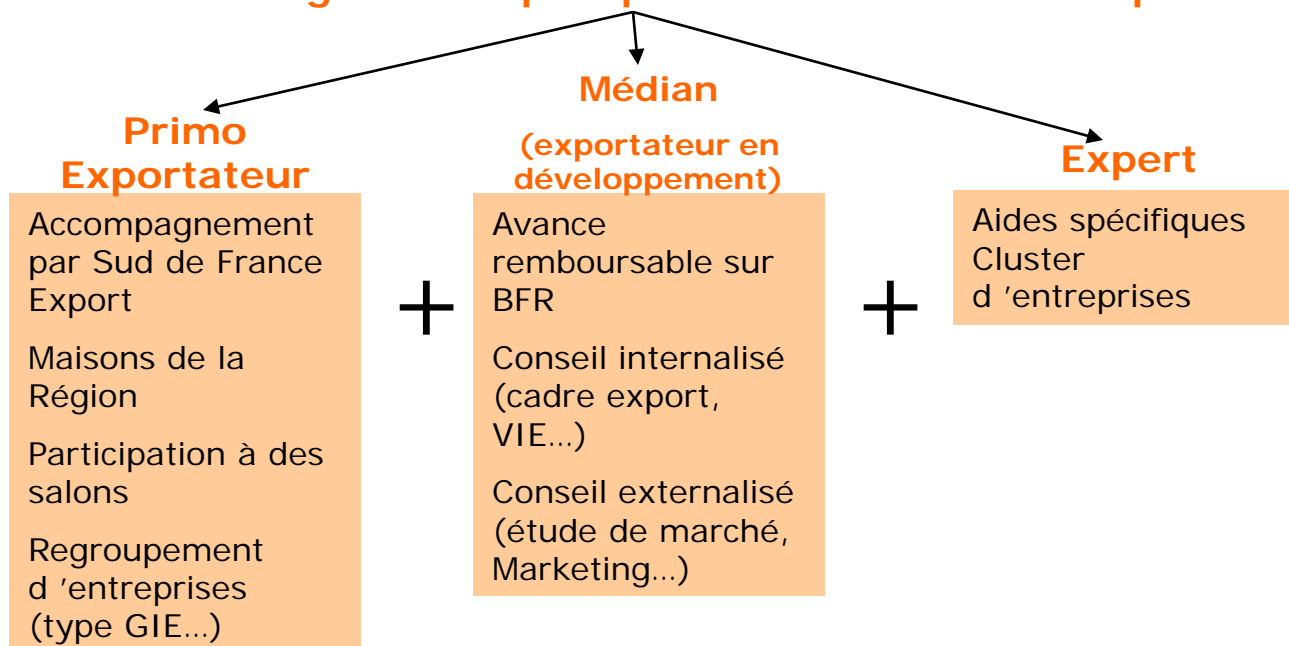
Objectifs :

- Offrir une meilleure lisibilité des dispositifs d'aides à l'export
- Favoriser une meilleure coordination entre les différents intervenants (COFACE, DRCE, FranceAgrimer)
- Apporter une réponse appropriée à chaque profil d'entreprise au regard de sa maturité à l'export

D.R.I.V.E

Le dispositif

Un diagnostic Export pour caractériser l'entreprise



Un cluster d'entreprises pour amorcer une nouvelle filière

Fin janvier 2009, le Président de la Région proposait à la filière viti-vinicole régionale un nouveau partenariat pour accélérer son développement. Une trentaine d'entreprises, très impliquées à l'international, se sont ainsi rassemblées au sein d'un cluster (ensemble).

Objectifs :

- se regrouper autour d'objectifs communs pour mettre en œuvre des projets fédérateurs et investir fortement les marchés mondiaux.
- favoriser et soutenir les actions collectives comme individuelles de ces entreprises à l'export.
- A terme, la Région proposera à ce cluster de bâtir un contrat de filière viti-vinicole

La marque Sud de France



A travers la marque Sud de France, la Région accompagne les partenaires professionnels dans leurs efforts de promotion. La marque Sud de France promeut ainsi les produits régionaux différenciés sur des marchés ciblés et facilite leur repérage dans la distribution.

En 2009, la démarche "Sud de France" fédère plus de 1000 entreprises du secteur viticole et des entreprises agro-alimentaires, soit pour le secteur viticole plus de 50 % des vins commercialisés du Languedoc-Roussillon.

Les entreprises les plus emblématiques de la région ont adhéré à la démarche. Les Côtes du Rhône gardoises ont rejoint Sud de France depuis avril 2009.

Adhésion en ligne sur le site www.sud-de-france.com

Les vins et produits de la région Languedoc-Roussillon

Identifiant



Mot de passe oublié ? | S'inscrire



Rechercher par mots-clés →



Accès professionnels »

Accueil

La Marque

Le Savoir-faire

Les Produits

* La Marque

Sud de France est un témoignage de l'art de vivre à la méditerranéenne, où le partage et la convivialité sont des valeurs reines. → [+]

* Le Savoir-faire

Découvrez nos vins et produits empreints de générosité et de caractère.



* Les vins et produits Sud de France

Découvrez les derniers vins et produits ajoutés :



Fromages, produits laitiers, oeufs

- ▶ [Pélardon Fermier](#)
- ▶ [Pélardon Laitier](#)
- ▶ [Pécalou Bio](#)

→ Toutes les entreprises Fromages, produits laitiers, oeufs



Vin rosé

- ▶ [Cinsault Rose Vin De Pays Des...](#)
- ▶ [Pech Rose Vin De Pays Des...](#)
- ▶ [Château De Nages Réserve Rosé](#)

→ Toutes les entreprises Vin rosé



Epicerie salée

- ▶ [Toto Vino Olive](#)
- ▶ [Vinaique De Cidre Et Miel](#)
- ▶ [Huile D'olive Vierge Extra De...](#)

→ Toutes les entreprises Epicerie salée

Adhérez à la marque

Déjà **1000 adhérents**, bénéficiez vous aussi **gratuitement** d'une marque reconnue des consommateurs et **proposez vos produits sur le catalogue !**

Agenda

Festival Sud de France Brésil



→ Tout l'agenda

Actualités

entree chez la grande...

28/09/2009
Plus de 250 références Sud de France disponibles...
02/10/2009

- | | | |
|----------------------------|-----------------------------------|------------------------------|
| Cabardès rouge | Nectarines | Languedoc blanc |
| Muscats de Frontignan | Costières de Nîmes rosé | |
| Côtes de la Malepère rouge | Vins de pays de département blanc | |
| Kiwis | Limoux rouge | Agneau Biscuits |
| Pommes de terre | Faugères rosé | Côtes du Rhône Village rouge |
| | Fruits secs | |